

Embaucher un apprenti.

► Comment trouver un(e) jeune qui souhaite être apprenti(e) et l'embaucher ?	1
► Embaucher un apprenti ?	1
■ Assistance à formalités	1
■ Formalités en ligne	1
■ Formulaire (contrat + notice)	2
■ Calcul du salaire de l'apprenti(e)	2
■ Maître d'apprentissage	2
► Aides liées à l'embauche d'un(e) apprenti(e) ?	2
► Informations et liens utiles	3
■ Informations	3
■ Liens Internet	3

Votre entreprise est immatriculée au :

- Répertoire des métiers de l'Essonne
- Répertoire des métiers et au RCS de l'Essonne

La Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Essonne est le service d'enregistrement de vos contrats.

► Comment trouver un(e) jeune qui souhaite être apprenti(e) et l'embaucher ?

- Accueillir en stage, pendant l'année scolaire, des jeunes collégien(ne)s ou lycéen(ne)s motivé(e)s par votre métier,
- Contacter le CFA (Centre de Formation d'Apprentis) qui assurera l'alternance école/entreprise,
- Déposer une offre d'emploi « apprenti(e) » à Pôle Emploi, dans la presse locale, et sur des sites Internet dédiés (cf. liens utiles),
- Accorder un entretien aux jeunes qui vous ont fait parvenir une candidature spontanée.

► Embaucher un apprenti ?

■ Assistance à formalités

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne vous propose une sécurisation tarifée de vos formalités.

→ Télécharger les modalités de ce service

■ Formalités en ligne

Vous souhaitez saisir votre contrat d'apprentissage en ligne ?

Accédez grâce à un accès sécurisé au portail en ligne du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat.

→ www.e-apprentissage.fr

■ Formulaires (contrat + notice)

Vous préférez télécharger le formulaire : pensez à nous en adresser 3 exemplaires originaux accompagnés des pièces annexées au contrat.

[→ Le contrat d'apprentissage](#)

[→ Notice du contrat d'apprentissage](#)

[→ Récapitulatif des pièces à fournir](#)

■ Calcul du salaire de l'apprenti(e)

Le contrat d'apprentissage précise en particulier la formation suivie par le jeune, la durée du contrat et sa rémunération. Consultez ci-après le barème concernant votre apprenti(e).

[→ Automobile](#)

[→ Imprimerie](#)

[→ Bâtiment région parisienne](#)

[→ Interprofessionnel](#)

[→ Blanchisserie](#)

[→ Métallurgie](#)

[→ Coiffure](#)

[→ Poissonnerie](#)

■ Maître d'apprentissage

Vous devez vous contrôler les conditions validant le rôle du tuteur de formation de l'apprenti(e).

[→ Maître d'apprentissage \(MA\)](#)

[→ Déclaration de compétences du MA](#)

Secteur de la coiffure : assurez-vous de respecter les quotas d'accueil par salon.

[→ Quotas d'accueil coiffure](#)

► Aides liées à l'embauche d'un(e) apprenti(e)?

[→ Retrouvez les dernières mesures gouvernementales ici.](#)

APPRENTISSAGE • RUBRIQUE EMPLOYEURS

► Informations et liens utiles

■ Informations

Déclaration Préalable d'embauche (DPAE)	L'enregistrement du contrat d'apprentissage ne vous exonère pas de faire la DPAE	→ DPAE
Risques particuliers	En cas d'utilisation par vos apprenti(e) mineur(e) de machines et/ou appareils dangereux ou/et risques particuliers Pensez à vous conformer à la législation	→ Demande de dérogation pour l'entreprise → Information par contrat
Enregistrement du contrat d'apprentissage	Surveillez le retour d'enregistrement du contrat Tout contrat non enregistré peut être requalifié en contrat de droit commun (CDD, CDI)	
Résiliation du contrat d'apprentissage	Au-delà la période d'essai de 2 mois, consulter le service Apprentissage de votre Chambre de métiers et de l'artisanat avant de rompre un contrat d'apprentissage	

■ Liens Internet

- [Cadre légal du contrat d'apprentissage](#)
- [L'apprentissage en Ile de France - Toutes filières](#)
- [Protection de la santé des jeunes apprenti\(e\)s](#)
- [Apprentissage et artisanat d'IdF](#)
- [Recherche/offre d'emploi en apprentissage \(1\)](#)
- [Recherche/offre d'emploi en apprentissage \(2\)](#)
- [Mobilité des apprentis](#)
- [Faculté des métiers de l'Essonne \(FDME\)](#)
- [DIRECCTE \(Inspection du travail\)](#)
- [Conventions collectives](#)